

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 13 mars 2025

OBJET : AFFAIRE N° 1.3

« Mont vélo zot tout » : Déplacements
professionnels intra-communaux des
agents

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Treize Mars, le Conseil
Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est
réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE
Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède
à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (1^{er} Adjt) - M. ZEPHIR Jackson (3^{ème} Adjt) -
Mme FLORESTAN Nadine (4^{ème} Adjt) - M. POTHIN Joseph (5^{ème} Adjt) -
Mme JANNIN Jocelyne (6^{ème} Adjt) - M. SADEYEN Frédéric (7^{ème} Adjt) -
M. VAITY Bruno - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph -
Mme ZITTE Danielle - Mme DE LAVERGNE Agathe - Mme AURE
Jacqueline - M. LEBON Eddie - M. BOURGOGNE Pierre - M. MAURIN
Jorris - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSEES

Mme ABSYTE Brigitte (procuration donnée à M. PAUSE Daniel)
Mme FURCY Florelle (procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)
Mme FRUTEAU Nadège (procuration donnée à M. VAITY Bruno)

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal -
M. M'BAJOURMBE Bryan - Mme RAMANY Nathalie - M. RAMAKISTIN
Roland - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - M. CLAIN Patrick -
Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie
que la liste des délibérations
examinées par le Conseil Municipal
a été affichée 18 mars 2025, que
la convocation a été faite le
05 mars 2025 et que le nombre
de membres en exercice étant de 29
le nombre de membres présents est de
17.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut
valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à
l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20250313-de-130325-1_3-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

Le Maire expose :

Le 1^{er} juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé le Schéma directeur de Trois-Bassins. Dans ce cadre le 1^{er} mars 2023 elle a mis en place un service de VAE pour les déplacements professionnels intra-communaux des agents.

Ce service est actuellement peu utilisé. Afin de questionner et de relancer son attractivité, un financement a été acquis auprès de l'ADEME afin de mener une opération test auprès des agents, sous la forme d'un jeu concours.

Un questionnaire, mis à disposition des agents sur les différents sites, a permis de faire ressortir les points suivants (38 répondants) :

- La moitié des répondants n'utilisent pas le service car ils ne sont pas à l'aise à vélo, ont peur des autres usagers de la route ou craignent que le relief ne soit pas compatible avec l'usage du vélo.

Parmi les motivations qui permettraient une meilleure utilisation du service, arrivent à parts égales :

- Une formation à l'usage des VAE ;
- Un meilleur aménagement cyclable sur la commune ;
- Pouvoir utiliser un vélo entre le domicile et le lieu de travail ;
- Pouvoir se changer voire se doucher.

L'opération envisagée consisterait à proposer aux agents volontaires la mise à disposition de vélo dans le cadre de leurs trajets domicile travail, avec un comptage des trajets donnant lieu à l'obtention de deux bons d'achat (200 € et 100 €) pour les deux premiers gagnants du concours.

Ce jeu concours prendrait le nom « Mont vélo zot tout ».

Une formation de (re)mise en selle sera obligatoire au préalable pour les participants, qui s'engageront par ailleurs à respecter la charge d'utilisation des VAE et le règlement du jeu concours de l'opération joints en annexes.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

M. LEBON Eddie trouve que c'est une bonne idée. Il demande si les agents percevront une incitation financière pour l'utilisation des vélos.

Le Maire indique que les vélos communaux sont mis à disposition à titre gracieux aux agents.

M. BOURGOGNE Pierre souligne que c'est une bonne chose et souhaite que l'utilisation des vélos dans ce cadre permettra de libérer des places de stationnement en centre-ville.

Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet visant à renouveler l'attractivité des VAE mis à disposition des agents, en autorisant la mise à disposition des VAE pour des trajets domicile-travail pour les agents participant à l'opération « Mont vélo zot tout » ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20250313-de-130325-1_3-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

- approuve le projet de charte d'utilisation des VAE dans le cadre du jeu concours « Mont vélo zot tout » ;
- approuve le lancement du jeu concours « Mont vélo zot tout » et son règlement joint en annexe ;
- inscrit les crédits nécessaires pour les bons d'achat au budget principal ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAN

Le Maire

Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.